

INAGO – comité de rémunération

Rapport annuel 2021

Conformément à l'article L 1523-17 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le comité de rémunération a l'honneur d'établir le rapport de l'année 2021 et de faire des propositions relatives à l'indemnisation accordée aux membres des organes de gestion.

Composition du comité de rémunération depuis le 29 avril 2019 : Mesdames C. DUMBRUCH (présidente) et B. HAGEN (jusqu'au 17/11/2021), Messieurs E. CABAY, J-J. MOXHET et M. STROUGMAYER (membres), ainsi que Monsieur J.M. KOHNEN (Secrétaire)

Numéro d'identification (BCE)	0202.470.177
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	INAGO Scrl
Période de reporting	2021

Quant au nombre de réunions dans les différents organes en 2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	14
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	1

Quant aux montants perçus en 2021

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente depuis le 29/04/19	Houbben Davina	6.496,00 €		Forfait présidente		AG 100% CA 100%
Vice-présidente depuis le 29/04/19	LEGER Bénédicte	7.308,00 €		Forfait vice-présidente		AG 100% CA 91%
Administrateur depuis le 29/04/19	MOXHET Jean-Jacques	560,00 €	Jetons de présence			AG 0% CA 73%
Administrateur depuis le 29/04/19	STROUGMAYER Marcel	700,00 €	Jetons de présence			AG 100% CA 91%
Administratrice depuis le 29/04/19	HAGEN Bénédicte	490,00 €	Jetons de présence			AG 100% CA 64%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	CABAY Evrard	630,00 €	Jetons de présence			CA 82%
Administratrice depuis le 29/04/19	DUMBRUCH Catherine	630,00 €	Jetons de présence			AG 50% CA 82%
Total général	x	16.814,00 €	x	x	x	x

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	KOHEN Jean-Marie	98.831,21 €	x	x
Directeur x	x	x	x	x
Directeur ...	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Sous-directeur ...	x	x	x	x
Autre ...	x	x	x	x
Total rémunérations	x	98.831,21 €	x	x

Les **administrateurs** ont perçu un jeton de présence de 70,- € bruts par réunion du conseil, ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement au forfait kilométrique de la Région Wallonne.

La **présidente et la vice-présidente** ont perçus un forfait mensuel, s'élevant respectivement à 816,- € et 612,- € (en octobre 2021, il était de respectivement 832,32 € et 624,24 €) Pendant son repos de maternité, la présidente n'a pas perçu de rémunération.

Quant à la pertinence des rémunérations

Le comité de rémunération recommande de maintenir les montants fixés par l'assemblée générale de juin 2019, à savoir :

Pour les membres du conseil d'administration (maximum 12 réunions rémunérées par an) et du comité d'audit (maximum 3 réunions rémunérées par an) : 70,- € bruts, hors frais de déplacement, ce qui se situe sous le seuil maximal prévu par les statuts d'INAGO (100,- € à l'index actuel)

Pour le président : 848,97 € bruts/mois (à l'index de février 2022).

Pour le vice-président : 636,72 € bruts/mois (à l'index de février 2022).

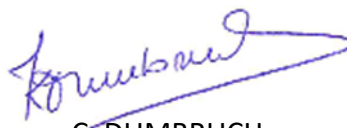
Ces montants se situent nettement sous le seuil des maxima prévu par le code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ces montants sont pertinents dans la mesure où président et vice-président sont appelés à se réunir régulièrement avec le directeur général, afin de préparer et exécuter les décisions du conseil d'administration. Ils doivent également représenter l'intercommunale vers l'extérieur.

Fait à Moresnet, le 27 avril 2022



JM KOHNEN
Secrétaire

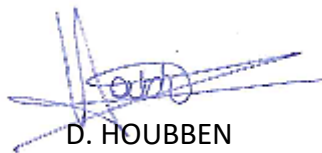


C. DUMBRUCH
Présidente

Vu et approuvé par le conseil d'administration, en sa séance du 27 avril 2022



JM KOHNEN
Directeur Général



D. HOUBBEN
Présidente